

Approbation du changement de niveau d'étude  
de l'UE transversale numérique en Santé pour les  
formations de la Licence Sciences pour la Santé

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 10 septembre 2024**

**Délibération 2024/09/CFVU – 91**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le changement de niveau d'étude de l'UE transversale numérique en Santé pour les formations de la Licence Sciences pour la Santé (passage de la 2<sup>ème</sup> année à la 1<sup>ère</sup> année).**

Toulouse, le 10 septembre 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 39  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**  
FACULTÉ DE SANTÉ

**FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES**

**UE Formation socle Interprofessionnelle de Numérique en Santé 1 FINS1**

Programme des enseignements  
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2024-2025

## A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

### 1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	2 <sup>ème</sup> année	1 ECTS
Maïeutique	2 <sup>ème</sup> année	1 ECTS
Odontologie	2 <sup>ème</sup> année	1 ECTS
Pharmacie	2 <sup>ème</sup> année	1 ECTS
Ergothérapie	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Audioprothèse	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Manipulateur radio	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Orthoptie	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Pédicurie - podologie	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Psychomotricité	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Orthophonie	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Soins infirmiers	1 <sup>ère</sup> année	1 ECTS
Kinésithérapie	2 <sup>ème</sup> année de santé => 1 <sup>ère</sup> année kiné	1 ECTS

### 2. DESCRIPTION

<b>ECTS : 1</b>	<b>Position dans le cursus : Enseignement en S4 santé et K1 kiné – 14heures</b>		
Cours magistraux	1h de cours introduction interdisciplinaire – Lettre de cadrage au S3 – en hybride		
Travaux dirigés			
Travaux pratiques			
Séminaires en présentiel + table ronde			
<b>Autoformation (outil numérique) : capsules vidéo – Quiz – jeux des 7 erreurs + Forum Q/R</b>			
<b>Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100% théorique</b>			

### 3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

#### Responsables :

- Cécile Bon/Peggy Gandia, département de pharmacie
- Cécile Bon/Fabrice Ferré, département médecine, maïeutique et paramédical
- Delphine Comtesse/Paul Monsarrat, département d'odontologie
- David Gasq/Mathieu Balaguer, Licence Sciences pour la Santé + orthophonie
- Frédéric André/Sabine Doireau/ Alexandre Grilh/ Marc Lhoste kinésithérapie



### Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE.

### 3. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cet UE s'inscrit dans le programme d'enseignement transverse des départements de Médecine, Maïeutique et Paramédical (licence Sciences pour la Santé), d'Odontologie, de Pharmacie, et de kinésithérapie et répond à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022.

Il a pour objectif de former aux compétences socles et transverses au numérique en santé afin

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir des connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soin par le numérique.
- de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité
- d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé

La deuxième partie de cette formation se déroulera au semestre 5 de la 3<sup>ème</sup> année pour tous les étudiants sauf les étudiants kinésithérapeutes qui le feront en 5<sup>ème</sup> année de santé (4<sup>ème</sup> année de kiné).

### 4. PRÉREQUIS

- Aucun

### 5. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit avoir acquis les 8 points suivants en relations avec le référentiel de compétences et connaissances (pour le module1 )

#### - les données de santé :

- 1.1 : Identifier un usager ou un professionnel de santé
- 1.2 : Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation
- 1.3 : Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légale
- 1.4 Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation

#### - Cybersécurité en santé

- 2.1 Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail
- 2.2 Se prémunir et réagir face aux incidents

#### - Communication en santé

- 3.3 : Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique

#### - Outils numériques en santé

- 4.4 : Chercher de l'information probante en santé

**B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E**

ECTS : 1	Enseignement théorique	Total
<b>Session 1</b>	CT distanciel : Oui 45 minutes	1 note sur 20 points =100% Admission si note > ou = à 10 points.
<b>Session 2</b>	CT Mêmes modalités qu'en session 1	

**Les étudiants en mobilité ERASMUS :**

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre pair, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de suivre l'enseignement introductif en distanciel. Ils seront formés et évalués, comme les autres étudiants, en ligne, sur la plateforme dédiée.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,